



Dossier de presse

Rentrée scolaire 2018/2019

Ahmed EL BAHRI

Adjoint aux Écoles et à l'Éducation

- Conférence de presse du 31 août 2018 -
Ecole élémentaire Claude-Monet



Contact Presse :

Service de Presse – Ville d'Angers

relations.presse@ville.angers.fr

02 41 05 40 33

EDITO



La Politique Educative Locale (PEL) de la Ville d'Angers vise à consolider le travail mené avec l'Éducation Nationale et les parents afin d'éduquer nos enfants et d'œuvrer à l'égalité des chances.

Le cadre général de la mise en œuvre de la PEL, marqué par la réforme des temps d'activités périscolaires (TAP) a été adapté aux besoins des enfants. Le modèle des rythmes scolaires, basé sur quatre journées et demi, donne entière satisfaction aux acteurs. Il tient compte des spécificités territoriales et permet de proposer des activités riches et variées aux enfants pour leur donner les clés d'une éducation citoyenne. La réflexion menée sur l'évolution du contenu des TAP maternelle a permis de dégager trois axes de travail parmi lesquels l'aménagement des salles et la refonte du contenu des activités.

Autres mesures décidées par la Ville : le maintien de la gratuité des TAP ainsi que d'une partie des activités péri-scolaires et l'accès aux modalités d'inscription via « Espace Parents ».

Le dédoublement des classes du Réseau Educatif Prioritaire (REP/REP+), voulu par le Ministère de l'Éducation Nationale se poursuit. Pour y répondre, des investissements importants ont été réalisés au sein du patrimoine scolaire. De huit classes aménagées en 2017, le total atteindra 31 classes en 2019.

Par une politique volontariste, la Ville se positionne comme un territoire apprenant et un acteur actif pour former de futurs citoyens responsables.

Ahmed El Bahri, Adjoint aux Ecoles et à l'Éducation

La carte scolaire 2018/2019

Ouvertures et fermetures de classes

A la suite du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du 25 juin 2018, les changements suivants auront lieu à la rentrée 2018 (hors dédoublements) :

- **Ouvertures de classes : 15**
- **Fermetures de classes : 7**

Détail des ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2018/2019

Mesures suite au CTSD du 01/02/2018		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Robert-Desnos		
	Jacques-Prévert		
Elémentaire	Charles-Bénier		
	Grégoire-Bordillon		
	Henri-Chiron		
	Isoret		
	Marcel-Pagnol		
Primaire	Pierre-et-Marie-Curie		
	Annie-Fratellini		
	Larévellière		
	Bois de Mollières		
	La Pérussaie		
	Gérard-Philippe		
	François-Raspail		
TOTAL		+ 12	- 2

Mesures suite au CTSD du 25/06/2018		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Henri Chiron		
Elémentaire	Henri Chiron		
	Alfred de Musset		
	Marie Talet		
	Paul Valéry		
Primaire	La Blancheraie		
	Bois de Mollières		
	Voltaire		
TOTAL		+ 3	- 5

| Dédoublément de classe de CP et de CE1

Depuis la rentrée 2017/2018, le Ministère de l'Éducation Nationale a choisi de cibler les élèves de CP et de CE1 du réseau Educatif Prioritaire (REP/REP+) en réduisant la taille des classes à 12 élèves afin d'agir à la racine pour combattre la difficulté scolaire et garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter - et le respect d'autrui.

La Ville d'Angers a répondu à cette volonté en mettant à disposition de l'Éducation Nationale les locaux nécessaires.

2017

CP dédoublé en REP+

2018

CP et CE 1 dédoublés
en REP+

CP dédoublé en REP

2019

CP et CE 1 dédoublés
en REP+

CP et CE 1 dédoublés
en REP

<p>Dédoublément des CP en REP+ : 8 classes</p> <p>Claude-Monet > 1 classe Jacques-Prévert > 1 classe Paul-Valéry > 2 classes Jules-Verne > 2 classes Voltaire > 2 classes</p> <p>8 CP dédoublés, chacun dans une classe</p> <p>2017 = 8 classes</p>	<p>Dédoublément des CP en REP : 8 classes</p> <p>Pierre-et-Marie-Curie > 1 classe Robert-Desnos > 1 classe Aldo-Ferraro > 1 classe Annie-Fratellini > 1 classe Larevellière > 1 classe Jean-Jacques-Rousseau > 2 classes Marie-Talet > 1 classe</p> <p>Dédoublément des CE1 en REP+ : 7 classes</p> <p>Claude-Monet > 1 classe Jacques-Prévert > 1 classe Paul-Valéry > 1 classe Jules-Verne > 2 classes Voltaire > 2 classes</p> <p>15 classes dédoublées supplémentaires en 2018</p> <p>2017 + 2018 = 23 classes</p>	<p>Dédoublément des CE1 en REP : 8 classes</p> <p>Pierre-et-Marie-Curie > 1 classe Robert-Desnos > 1 classe Aldo-Ferraro > 1 classe Annie-Fratellini > 1 classe Larevellière > 1 classe Jean-Jacques-Rousseau > 2 classes Marie-Talet > 1 classe</p> <p>8 classes dédoublées supplémentaires en 2019</p> <p>2017 + 2018 + 2019 = 31 classes</p>
--	--	--

En 2018, dans la grande majorité des cas, les écoles disposent encore de locaux pour l'accueil des classes dédoublées dans une salle ordinaire (environ 60m²) mais deux écoles n'ont plus de locaux disponibles, dès la rentrée :

- Jean-Jacques-Rousseau (Quartier Roseraie)
- Larevellière (Quartier Deux-Croix / Banchais)

Le choix entre la cointervention et le cloisonnement des espaces a été soumis aux enseignants. Dans les deux cas, les directions d'écoles, en accord avec les équipes enseignantes, ont préféré le cloisonnement.

Le coût des travaux d'aménagement s'élève pour 2018 à 30 000€.

Les Activités péri et extrascolaires

Aucune augmentation des tarifs pour les activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2018 – 2019.

Maintien de la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de la garderie du soir jusqu'à 17h30 et le mercredi midi à 12h30.

Les activités périscolaires (garderies et TAP)

La fréquentation des garderies périscolaires municipales s'effectue sans réservation. Seule l'inscription est obligatoire y compris pour les activités gratuites.

La présence de l'enfant et les retards constatés à la fin du service (après 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, après 12h30 le mercredi) sont facturés a posteriori.

Tarifs des activités périscolaires

	Garderie du matin (7h30 – 8h35)	Garderie du soir (17h30 – 18h30)	Garderie Forfait journée (matin et soir)	Garderie/Etudes surveillées (16h45 – 17h30) Garderie du mercredi (11h45-12h30) (TAP)	Dépassement horaire (retard à la fin du service)
Tarif plancher	0,25€	0,25€	0,40€	gratuit	6€
Tarif plafond	2,60€	2,60€	3€		
Hors Angers	3€	3€	4€		

Les activités extrascolaires (accueils de loisirs)

Pour fréquenter les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, **l'inscription et la réservation sont obligatoires**. Une annulation hors délai ou une absence non justifiée, ainsi que tout retard constaté à la fin du service (après 18h30) seront facturés.



Pour les accueils de loisirs, mercredis et vacances scolaires, les familles sont invitées à réserver leurs journées sur l'Espace Parents 7 jours / 7 – 24 heures / 24

<https://atout.angers.fr/>

Tarifs des activités extrascolaires

	Mercredi ½ journée (repas inclus)	Vacances scolaires, journée d'accueil de loisirs ou de stage (repas inclus)	Annulation hors délai ou absence non justifiée	Dépassement horaire (retard à la fin du service)
Tarif planché	2,17€*	2,88€*	6€	6€
Tarif plafond	6,18€	11,33€		
Hors Angers QF < ou = à 600€	6,80 €	10 €		
Hors Angers QF > à 600€	7,22€	13,40€		

* NB : Une aide du CCAS de 1€ est déduite du tarif pour les 3 premières tranches de quotients familiaux.

Evolution du contenu des TAP maternelle

Les TAP sont maintenus pour 3 ans, à titre gratuit, sur Angers.

Une réflexion sur l'évolution du contenu des TAP en maternelle pour les classes de moyenne et grande section a été lancée au 1^{er} semestre 2018 pour les raisons suivantes :

- Le retour des familles, suite à l'enquête lancée par la Ville sur le maintien de la semaine à 4,5 jours et le contenu des TAP, en novembre 2017
- La fatigue de certains enfants constatée par les équipes éducatives (enseignants, animateurs, ATSEM)

Au vu de ces constats, la Ville d'Angers a rassemblé des directeurs d'écoles primaires, l'Inspectrice maternelle de l'Éducation Nationale et des personnels de la direction Éducation Enfance (animateurs, ATSEM et professionnels de la petite enfance), pour mener ensemble une réflexion et faire des propositions nouvelles sur les contenus des TAP en maternelle.

Le groupe de travail a mis en avant deux objectifs essentiels :

- Favoriser le repos et /ou la récupération physique, affective et cognitive, et la détente intérieure.
- Favoriser la disponibilité des enfants à 14h45 pour les apprentissages scolaires

Les échanges ont permis d'identifier trois axes de travail :

- 1- **Les déplacements et les transitions** : éviter au maximum le déplacement des enfants pour ne pas les fatiguer, favoriser les transitions douces entre les changements de personnel au cours de la journée.
- 2- **L'aménagement des salles** : favoriser les conditions de repos en installant le plus possible les enfants dans des lieux les plus propices au repos et respecter le besoin de dormir, favoriser l'aménagement des espaces aux activités proposées pour que l'enfant trouve des repères et s'y sente bien.
- 3- **Le contenu des activités** : privilégier les temps de repos avec des levers échelonnés, afin de répondre aux besoins physiologiques des enfants.
Favoriser les activités non-sollicitantes qui ne donnent pas lieu obligatoirement à une production par l'enfant.
Laisser l'enfant être acteur de son jeu et le laisser libre de ce qu'il souhaite faire.
Adapter les contenus des activités en fonction de l'évolution de l'enfant.

L'objectif recherché >> expérimenter, tester et laisser un temps d'adaptation et d'analyse, en partageant et en échangeant chaque fois entre les équipes enseignantes et les équipes périscolaires sur le terrain pour ajuster et corriger si nécessaire.

La rentrée 2018-2019 s'est imposée comme le moment opportun pour débiter cette démarche au sein de toutes les écoles maternelles d'Angers.

Un comité de suivi paritaire Ville/Education Nationale se réunira à 3 reprises, au cours de l'année afin de mesurer les effets de chacune des actions auprès des enfants.

Une restitution collective sera rendue en fin d'année scolaire.

Les réalisations de l'année 2018/2019

Espace parents

Accessible depuis janvier 2018, le portail Espace parents <https://atout.angers.fr/> permet aux familles d'accéder à l'ensemble des démarches de l'inscription de l'enfant au paiement de la facture en ligne depuis leur Compte A'tout.

Les inscriptions aux TAP, garderie et en accueil de loisirs peuvent être réalisées soit sur l'Espace Parents, soit auprès d'un guichet (Point Info Famille ou Relais et Mairie de quartier).

Les demandes d'inscription ne sont plus possibles sur la messagerie électronique du Point Info Famille depuis le 19 mars 2018.

En résumé :

- A qui est-il destiné ?
 - ↳ Aux familles fréquentant écoles maternelles et élémentaires, accueils de loisirs et crèches de la Ville d'Angers
- Pourquoi :
 - ↳ Simplifier les démarches d'inscriptions (réservations/annulations en accueil de loisirs) pour les familles, un accès 24/24 7j/7.)
 - ↳ Demande des familles et volonté de la Ville de s'intégrer dans le développement de l'e-administration.
- Avantages :
 - ↳ Réservation et annulation en ligne des journées d'accueils de loisirs
 - ↳ Simplification des démarches d'inscriptions aux TAP, à la garderie et aux accueils de loisirs : plus besoin de se déplacer en mairie
 - En date du 20 août, 65 % d'inscriptions via l'Espace Parents.
 - ↳ Consultation et paiement en ligne des factures
- Point d'entrée :
 - ↳ Accessible depuis le compte internet A'tout sur atout.angers.fr

NOUVEAU

L'inscription en ligne

24h/24 et 7j/7, depuis votre Compte Internet A'tout :
Réalisez l'inscription directement sur votre « Espace Parents ».
Sur atout.angers.fr

OU

L'inscription au guichet

Présentez la fiche d'inscription au guichet du Point Info Familles (Hôtel de ville) ou en Relais Mairie / Mairie de quartier.

Rappel : l'inscription aux TAP, à la garderie et en accueil de loisirs, est obligatoire auprès des services de la Ville d'Angers afin d'assurer un accueil sécurisé des enfants.

Bien souvent les familles ne réalisent pas l'inscription à la garderie (soir jusqu'à 17h30 et mercredi à 12h30) et/ou les TAP car il s'agit de prestations gratuites.

| **Projet « les Fruits à l'école »**

Contexte national

L'Union Européenne développe un programme nommé « des fruits et des légumes à l'école ». Il vise à financer la distribution de fruits et légumes auprès des enfants, dans le cadre scolaire, en vue d'encourager l'adoption d'habitudes alimentaires saines. Il s'agit d'un financement à 100% par l'Union Européenne depuis 2017.

Contexte local

La Ville d'Angers souhaite :

- Promouvoir une éducation alimentaire saine auprès des jeunes angevins
- Soutenir les filières agricoles locales
- Faire découvrir les variétés de fruits frais, secs ou transformés aux enfants.

La distribution des fruits sera effectuée par les animateurs périscolaires et la logistique par l'EPARC.

Expérimentation

Il a été proposé de lancer une action de distribution de fruits sur le temps périscolaire, au moment du goûter d'après-midi, dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angers.

Au 3^e trimestre de l'année scolaire 2017/2018, la distribution a été proposée le jeudi, dans 10 écoles de la ville d'Angers, 1 école par quartier, du 17 mai au 5 juillet 2018.

Le projet est pérennisé sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la Ville à partir de la deuxième semaine de septembre.

Principe

Une distribution hebdomadaire de fruits frais, secs ou transformés (jus, purée) sur le temps du goûter de l'après-midi, après le temps de classe ou d'activités périscolaires, au début des garderies ou étude.

Des animations, proposées chaque trimestre, par les animateurs, seront travaillées avec les partenaires de la Ville, comme la Maison de l'Environnement ou encore la Direction Santé Publique, pour véhiculer des messages liés à la santé et au respect de l'environnement.

Les investissements dans les groupes scolaires

Entretien du patrimoine scolaire

La Ville d'Angers a mené durant l'été **26 chantiers** dans ses écoles. Ces travaux représentent un investissement total de **1,1 million d'euros** :

Nature des travaux	Lieux	Investissements	
3 classes dédoublées (avec nécessité de travaux)	Groupe scolaire Larevellière : 1 classe		20 k€
	Elémentaire Jean-Jacques-Rousseau : 2 classes		
Rénovation de 2 blocs sanitaires	Groupe scolaire Dacier		80 k€
	Groupe scolaire Robert-Desnos		
Remplacement de menuiseries	Groupe scolaire Joseph-Cussonneau	200 k€ en 2018 (95 k€ en 2019)	460 k€
	Groupe scolaire Isoret	234 k€	
	Groupe scolaire Montesquieu	26 k€	
Réfection de 10 classes	Groupe scolaire Jules-Verne : 6 classes (faux-plafonds et éclairages)		80 k€
	Groupe scolaire Henri-Chiron : 4 classes (faux-plafonds, éclairages et peintures)		
Création d'une salle de classe et de nouveaux locaux dans l'ancien logement du gardien	Groupe scolaire Victor-Hugo		150 k€
Travaux divers (maintenance, aménagement...) au sein des différents Groupes scolaires			310 k€

Matériel informatique

- Tablettes

Poursuite du plan de renouvellement des tablettes dans les écoles (2017 – 2020), avec cette année l'achat de 250 tablettes. Ces tablettes sont protégées contre le vol.

Coût : 90 000€

- PC

Renouvellement des PC de direction et de fond de classe et équipement des classes nouvellement créées : 24 classes dédoublées et 15 ouvertures « normales ». Achat d'au moins 200 PC

Coût de l'investissement : 112 000€

- Moyens de projection

Remplacement de certains équipements obsolètes et installation de vidéoprojecteurs interactifs (VPI) dans 5 écoles (1 classe par école).

Coût : 13 000€

CONTACT PRESSE
SERVICE RELATIONS PRESSE
relations.presse@ville.angers.fr
02 41 05 40 33
<http://presse.angers.fr>

